



DES ÉQUIPEMENTS POUR LES PROFS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S A S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 11/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4439220	0165285			Zone Expedition : 03			5100156
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5100156 DU 11/03/2024 **							
206 FG-090-DP							
COMMENTAIRE R.A. : 206 FG-090-DP							
NUMERO DE COMMANDE :							
1.SONDE EVAPORATEUR PSA	VAL820434 608805	1,00	4	26,90	45,00	14,79	14,79
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 14,79							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
PI : 14,79				(4) 20,000		17,75	
MO : 0,00				14,79			
DIV : 0,00				2,96			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4439220 N° Client : 0165285 N° Commande : 5100156

Echéance le : 30/04/2024

11/03/2024 17,75



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et de tout objet d'une facture. Les clients qui ne peuvent pas régler au comptant sont admis à crédit sur présentation d'un chèque de crédit ou d'un chèque de banque. Les clients qui ne peuvent pas régler au comptant sont admis à crédit sur présentation d'un chèque de crédit ou d'un chèque de banque. Les clients qui ne peuvent pas régler au comptant sont admis à crédit sur présentation d'un chèque de crédit ou d'un chèque de banque.



RESERVE DE PROPRIETE : La propriété des marchandises objet de la présente facture est réservée jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article 1612 du Code de Commerce. Les clients qui ne peuvent pas régler au comptant sont admis à crédit sur présentation d'un chèque de crédit ou d'un chèque de banque.



ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre client et fournisseur, les tribunaux compétents sont ceux du lieu où se trouve le siège de votre établissement.